

COMPTE RENDU DU CCB DIRECTION GENERALE SPW EER

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent.)

REUNION DU 04 DECEMBRE 2024

Points de l'ODJ	Objet	Décision
POINTS DE L'AUTORITE		
1. Approbation de PV du CCB VI du 09 octobre 2024.	Pas de remarques.	Le PV est approuvé.
2. Approbation du PV du GT SYDIGRI du 05 Novembre 2024.	La CGSP demande que les formations qui permettent aux agents de régler certains problèmes sur le lieu du travail soient mieux identifiées. Autorité : Après les formations, les agents sont retournés vers les conseillers en prévention, les objectifs étaient clairs. De par ces formations, l'autorité voulait sensibiliser au mieux les agents. Elle salue la tenue des ateliers ainsi que la bonne organisation du SICPPT. Demande en ce qui concerne le futur déménagement du personnel encore présent au PLAWA vers le bloc C de Cauchy qu'il ne se déroule pas en fin d'année vu la clôture budgétaire. L'autorité ajoutera ce point car il n'a pas été évoqué en groupe de travail.	Moyennant ces remarques le PV est approuvé.
3. Accidents de travail entre le 01/09/2024 et le 31/10/2024	SICPPT : Il s'agit d'un accident intervenu lors d'une journée de service. Un jeu de groupe était organisé et consistait à marcher sur une planche entre deux plots, un agent a perdu l'équilibre lorsque le plot qui soutenait la planche s'est dérobé. Le SICPPT recommande de prendre des mesures de prévention pour éviter ce genre d'accident. -organiser les activités par petit groupe afin de faciliter la gestion et la surveillance. -L'employeur doit évaluer les risques encourus lors des activités et mettre en place des mesures préventives adaptées. Il faut informer les agents des risques et leur fournir une formation adéquate. -L'avis du SIPPT devrait être pris pour l'organisation de ce type d'activités. - L'employeur doit s'assurer que les installations et équipements sont conformes et sécurisés.	CSC : Pour ce type d'établissement les normes doivent être respectées le prestataire doit avoir un agrément ou du moins le demander en externe. Autorité : il ne fut pas alourdir la procédure, cet accident aurait pu se produire ailleurs. SLFP : il faut bien communiquer avec les agents surtout au niveau financier. L'Autorité répond qu'il existe au sein du service social une cellule qui traite les dossiers « accidents de travail » il faut voir avec eux pour le suivi de la personne.

4. Registre de faits de tiers entre le 01/09/2024 et le 31/10/2024	SICPPT : faits de menaces et agression verbale lors d'un contrôle dans une station essence. Suite à la présence de la police dans les bureaux, les agresseurs attendaient les contrôleurs dans le parking. L'autorité remercie le SICPPT pour avoir assuré le suivi et considère que ça doit être tolérance zéro pour ce genre de faits.	Pas de remarques.
5. PAA 2024 : état d'avancement	Présentation de l'état d'avancement sous format de tableaux. Actions principales : -Préparation du déménagement de deux directions restantes du PLAWA vers Cauchy. -Accueil des nouveaux agents. -Journée de formation pour la ligne hiérarchique. COHEZIO demande une journée de formation en cas de décès. Autorité : Invitation des jubilaires (date anniversaire d'entrée au SPW) et organisation des rencontres avec le DG ou les IG. -Ateliers office 365. -Sensibilisation au bien-être.	Pas de remarques.
6. PAA 2025	Suivi des actions récurrentes et non rencontrées en 2024.	Pas de remarques.
7. Plan de personnel : état d'avancement .	L'Autorité présente l'état d'avancement depuis la concertation de juin 2024 sous format Power point : Plans de personnel 2024 : utilisation extensive du budget accordé par le GW précédent et validé jusqu'à fin 2024. 17 postes réalisés et un 18ème va être déclaré vacant. Plans de personnel 2025-2026 : la situation au 04/12/24 est en attente d'indications du nouveau gouvernement. L'Autorité ne connaît pas actuellement le taux de remplacement. De manière générale, le cadre est complet. Avancement en matière RH : -statutarisation d'agents 119 quater de manière régulière et qui diminue fortement. - Accession au niveau A : la première session a permis à 3 gents d'être promus au 01/12/24 et un autre est en analyse. Seconde session : les tests sont en cours chez TW. En fonction du nombre d'agents promus suite à la seconde session, le comité de direction pourra examiner de nouvelles promotions potentielles en janvier 2025.	CGSP : demande qu'une légende soit mise en bas du tableau représentant l'organigramme.

	- Il reste deux points d'attention : Equilibre entre les départs/arrivées. les absences de longue durée à certains endroits où la taille des services est plus critique avec une augmentation de la charge de travail très importante.	
8. Sécurité, santé et hygiène dans les sites occupés par le SPW ER 8.1. Listes des secouristes et SLCI 8.2. Retour sur l'incident de déclenchement de l'alarme à Cauchy	L'autorité présente les listes actualisées des postes. L'Autorité fait le point sur l'incident (déclenchement intempestif de l'alarme sans raison majeure). Tout le suivi et les remarques ont été transmis aux clims.	Pas de remarques.
9. Visites des lieux de travail 9.1 Rapport de VLT préalable de Cauchy 9.2 Rappel du calendrier du 1^{er} semestre 2025 VLT CIC : PLAWA I-II-III: 13/05/2025(1jour) VLT CIC: Bâtiment de l rue Achille Legrnd à Mons : 27/05/2025(1jour) VLT CIC : Bâtiment de la Place Saint Michel-Liège : 3/06/2025	Pour le SICPPT, le délai de remise du rapport est un peu long. Une nouvelle visite est prévue sur deux journées. L'Autorité fait un rappel des nouvelles dates des prochaines VLT programmées au premier semestre 2025.	Pas de remarques.
10. Charte de vie à Cauchy 11. ROI du CCBVI	L'Autorité est partie d'une charte plus flexible. Le support a été analysé en groupe de travail. R.O.I du CCBVI- L'autorité indique que deux éléments ne sont plus d'actualité à savoir la convocation papier et les annexes concernant les délégations syndicales.	La CGSP valide la charte mais précise qu'elle s'oppose à ce qu'elle soit reprise dans le règlement de travail car elle ne peut avoir une portée réglementaire.
POINTS CGSP		
Problématique accès parking-Bd Cauchy Namur.	Des agents qui ont choisi de se Parker rue des Bourgeois viennent quand-même se garer à Cauchy. De plus, il semble qu'on laisse entrer des personnes extérieures qui viennent en formation. La conséquence est que les agents du bloc A-B ne trouvent plus de place.	L'autorité indique que le parking « rue des Bourgeois est fermé pour cause de travaux. Elle fera le point avec les CLIM.
POINTS DIVERS		
Auditions organisées par la DFA.	Lors de l'envoi du mail qui annonce l'organisation des épreuves de sélection, la DFA envoi directement l'invitation à l'un ou plusieurs délégués syndicaux CGSP sans passer par la personne qui coordonne les auditions pour la CGSP.	L'Autorité prend acte et rappellera la procédure et le respect du ROI du CCB.